



171287 - Un aveugle peut correctement diriger la prière sans aucun e réprobation

question

Est il permis à un aveugle ayant maîtrisé le Coran de diriger la prière pour un groupe de prieurs?
J'espère recevoir une réponse étayée par des arguments extraits du livre et de la Sunna.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Les jurisconsultes(Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) sont tous d'avis qu'il est correct de prier derrière un imam aveugle; qu'il ait une parfaite maîtrise du Coran ou pas. Toutefois, certains jurisconsultes le réprouvent. Ce qui est juste est que le fait n'est pas réprouvé. Atteste l'exactitude de la direction de la prière par un aveugle ce hadith cité par Abou Daoud et rapporté par anas (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle.» Le hadith est jugé authentique par al-Albani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « s'agissant de l'aveugle, nous ne sachions pas que son aptitude à diriger la prière fasse l'objet d'une divergence de vues, à l'exception de ce qui a été rapporté par Anas qui aurait dit: **pourquoi avoir besoin de lui?** Ibn Abbas aurait dit: comment leur diriger la prière alors que ce sont eux qui m'oriente vers la direction de LaMecque. Ce qui est juste , c'est qu'Ibn Abbas, Outban ibn Malik et Djabirdirigeaient la prière après être devenus aveugles. Anas dit: **Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) s'était fait remplacé dans la direction de la prière par Ibn Oumi Maktoum, un aveugle selon Abou Daoud.** Extrait d'al-Moughni,3/13).

On lit dans l'encyclopédie juridique (6/42): **Il n' y a aucune divergence de vue au sein des**



jurisconsultes à propos de l'aptitude de l'aveugle et du sourd à diriger la prière car la cécité et la surdité n'affectent ni les rites constitutifs de la prière ni ses conditions de validité. Cependant, les Hanafites et les Hanbalites déclarent nettement leur réprobation de la direction de la prière par un aveugle. Les malikites à leur tour donnent clairement leur préférence à la direction de la prière par un voyant en présence d'un aveugle ayant le même mérite, le premier étant plus à même de se protéger contre les saletés. Les Chafrites disent que l'aveugle et le voyant sont pareils, chacun pouvant relativement avoir plus de mérite que l'autre; l'aveugle a l'avantage de ne pas percevoir les facteurs de distraction. De ce fait, il est plus révérencieux. Le voyant peut voir les sources de saleté et il est plus à même de les éviter. Ceci n'est valable que si l'aveugle ne fait pas preuve d'indifférence comportementale. S'il ne se soucie pas de se débarrasser des saletés ou affiche une négligence vestimentaire, alors le voyant l'emporte sur lui.

Ce qui est juste, c'est que l'aveugle est apte à diriger la prière, sans aucune réprobation, compte tenu de ce qui a été dit à propos de l'intérim du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) assuré par Ibn Maktoum, un malvoyant. Si la direction de la prière par ce dernier était réprouvée, il ne l'aurait pas désigné; il aurait choisi un autre.

San'aani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Ce hadith prouve la validité de la direction de la prière par un aveugle sans aucune réprobation.** Extrait de Souboul as-Salam, 1/383.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Ce qui est juste selon mes condisciples est que l'aveugle et le voyant sont pareils comme Chaffi l'a précisé. Ils sont tous d'accord que la direction de la prière par un aveugle au profit d'un groupe de voyant ne fait l'objet d'aucune réprobation.** Extrait de charh al-Mouhaddhab, 4/181.

Cheikh Abdoullah al-Fawzan (Puisse Allah le préserver) dit: « Ibn al-Moudhir dit: «la direction de la prière par un aveugle est comme sa direction par un voyant. Rien ne les différencie, les deux pratiques étant régies par la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Doit diriger la prière pour un groupe celui d'entre eux qui maîtrise mieux la récitation du livre d'Allah. Aussi, celui qui a la meilleure récitation mérite-t-il mieux que les autres de servir d'imam.** Extrait de Minah al-Allaam charh boullough al-maram, 3/262.



Allah le sait mieux.